

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 décembre 2025 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2025 12 15-07- MARCHES PUBLICS : Attribution des lots 1 et 2 du marché de prestations assurances

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 06/12/2025
En exercice :	33
Présents :	23
Pouvoirs :	9
Votants :	32
	Affichage du compte rendu : 23/12/2025
Présents :	Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS.
Absents ayant remis pouvoir :	
Geneviève HECTOR donne pouvoir à Yolande CHAREYRE Christian NEUVILLE donne pouvoir à Safi BOUKACEM Sylvain BARCET donne pouvoir à Daniel MALOSSE Isabelle VIDAL donne pouvoir à Jean-Pierre NEMOZ Edouard WILLEMIN donne pouvoir à Gerbert RAMBAUD Joao DA ROCHA donne pouvoir à Daniel JULLIEN Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Anne LANSON Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Ghislaine FROMM Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire rappelle que les marchés de prestations assurances arrivent à échéance au 31 décembre 2025.

Ces prestations d'assurances sont divisées en trois lots :

- Responsabilité juridique / protection juridique
- Dommage aux biens
- Flotte automobile

Au terme des consultations qui se sont terminées le 8 décembre, la commune a reçu une offre pour le lot 1 et une offre pour le lot 2, de la société SMACL.

Le lot 3 étant resté sans offre, a été relancé jusqu'au 23 décembre 2025.

Pour le lot 1 : responsabilité civile / Protection juridique :

	Taux HT	Prime totale annuelle HT	Prime totale annuelle TTC
<u>Responsabilités</u> Assiette : montant total annuel des salaires bruts de 1 950 000 Euros*	0,175 %*	3 412,50 Euros	3 719,64 Euros
<u>Protection fonctionnelle des agents et des élus</u> Prime forfaitaire	-	239,98 Euros	269,49 Euros
<u>Protection juridique</u> Prime forfaitaire	-	682,50 Euros	773,95 Euros
TOTAL		4 334,98 Euros	4 763,08 Euros

Pour le lot 2 : Dommage aux biens :

	Prime annuelle HT/m ²	Prime totale annuelle HT	Prime totale annuelle TTC
Ensemble du patrimoine – Superficie : 25 474 m ²	1,42 Euros	36 173,08 Euros	39 287,42 Euros *

Les offres ont été soumises, pour avis, à la Commission MAPA qui s'est réunie le 15 décembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

ATTRIBUE le lot 1 Responsabilité Civile / Protection juridique à la société SMACL ;

ATTRIBUE le lot 2 Dommage aux Biens à la société SMACL ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution des deux lots ainsi que leurs avenants éventuels.

*Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
26.12.25
et de la publication en mairie le
26.12.25*

*La secrétaire
Béatrice DUMORTIER*

*Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN*

